

Pour que les cadres maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.

Le SCSFiP est un syndicat indépendant, autonome, affilié à aucune fédération syndicale, apolitique et toujours soucieux de défendre les carrières des cadres qui exercent les missions au sein de la DGFIP.

Ces dernières années, la DGFIP s'est profondément transformée, et le SCSFiP a toujours défendu des positions singulières (au regard des autres organisations syndicales) et continuera de le faire. **Pour autant notre ADN reste le même !** Le SCSFiP, c'est et cela restera :

- Un syndicat qui porte **les valeurs de la fonction publique** : l'égalité des chances, la reconnaissance du mérite, la non-discrimination ;
- Un syndicat qui pense que **la DGFIP doit poursuivre son rôle d'ascenseur social** pour les agents méritants (recrutement inclusif, sélection par voie de concours, augmentation du nombre de promus inspecteurs principaux et au-delà) ;
- Un syndicat qui se bat pour que la DGFIP continue de proposer **de belles perspectives de carrières** et qui promeut et défend **les spécificités des métiers exercés à la DGFIP et les compétences acquises par les cadres de la DGFIP.**

Tous les inspecteurs qui envisagent une carrière de cadre supérieur trouveront dans le SCSFiP, accompagnement, soutien et défense de leurs intérêts.

Le bilan de nos précédents mandats

Le SCSFiP est la première organisation syndicale représentative des cadres supérieurs de la DGFIP (4 sièges sur 6 à la CAP IP/AFIPA et 3 sièges sur 6 à la CAP AFIP/AGFIP).

En votant pour le SCSFiP, vous avez l'assurance d'être accompagné par des collègues, qui travaillent au quotidien avec vous, mais qui prennent le temps, par conviction, de vous accompagner dans vos démarches. Par leur expertise et leur connaissance des sujets, vos élus SCSFiP ont démontré leur capacité à discuter avec les services RH de la DGFIP pour obtenir, à de nombreuses reprises, des évolutions favorables. La qualité de vos élus et le poids de votre confiance font toute la différence dans le traitement de vos situations.

Le SCSFiP participe également aux groupes de travail syndicaux et, lors des dernières mandatures, a été à l'origine de modifications essentielles du PPCR (amélioration du reclassement, reconnaissance des spécificités de chaque grade, alignement sur les schémas fonction publique), les possibilités de se présenter aux sélections et promotions (volumétrie, plage d'appel...), le reclassement des postes et les modalités de traitement des cadres impactés.

Le SCSFiP souhaite poursuivre son action sur les sujets majeurs à venir (réforme de la haute fonction publique, classement des postes, RGP, transformation numérique).

Bien évidemment, le SCSFiP continuera de défendre les droits et intérêts des collègues qui s'investissent au quotidien dans le bon fonctionnement de la DGFIP, et est aussi présent sur le terrain grâce à ses **sections locales et les correspondants régionaux.**

Par ailleurs le SCSFiP a, depuis plusieurs années, développé une **offre de préparation aux sélections** reposant sur la mise à disposition d'une riche documentation et sur un cycle de conférences métiers très appréciées des collègues. **Il porte également une démarche d'ouverture en organisant des temps d'échange avec des tiers (préfet, magistrat, directeur de Banque de France...)** sur des thématiques plus larges, interministérielles par exemple.

Nos principales revendications

➤ **des doctrines d'emplois et des déroulés de carrière conformes au niveau d'exigence des sélections réussies par les cadres**

Cela consiste à offrir à l'ensemble des cadres un parcours diversifié, cohérent qui réponde aux aspirations de chacun et surtout un parcours qui reste motivant tout au long de la carrière, à l'aide d'une doctrine d'emploi claire.

➤ **une gestion dynamique des corps et un accès aux indices pour le plus grand nombre**

Garantir une gestion dynamique au cadre, c'est lui permettre d'évoluer sur des postes de catégories différentes, avec une progression en termes de responsabilités et de moyens, et des règles claires de conditions d'accès aux indices administratifs et comptables, ainsi qu'aux indices de fin de carrière, incluant donc une optimisation de l'attribution des contingents d'échelons spéciaux.

➤ **une garantie de linéarité de carrière et de rémunération lors des changements de poste**

Le niveau d'indemnités et de primes perçu par les cadres doit être garanti dans le temps et donc lors de tout changement d'affectation (entre catégories différentes de postes) au sein de la DGFIP, ou lors de détachement hors DGFIP ou de retour de détachement, ou bien encore à l'occasion d'un changement de régime (fin de la RPP par exemple) ou lors de promotion (réussite à la sélection d'Administrateur).

➤ **l'accompagnement des mobilités et la création de garanties de retour**

En matière de mutations ou de détachement, le SCSFiP demande d'aménager la logique d'affectation au choix afin de permettre à tous les cadres ayant joué le jeu des sélections d'obtenir rapidement la région de leur choix sans être intégralement soumis aux souhaits de composition d'équipe des Directeurs menant parfois à des phénomènes d'ultra spécialisation des cadres. La même logique de garantie de retour dans la Direction d'origine doit pouvoir s'appliquer en cas de mobilité externe.

➤ **l'accompagnement aux sélections et le maintien a minima des volumes de promotions actuels**

Toute direction se doit d'accompagner ses cadres dans les sélections et les candidatures afin de leur permettre de valoriser leurs acquis et expériences. Le SCSFiP a toujours soutenu cette position et présente également une offre d'accompagnement. De plus, le SCSFiP demande un maintien des volumes de promotion et revendique par exemple que tout cadre souhaitant évoluer doit pouvoir être invité aux instances directionnelles et avoir accès à l'information stratégique utile.

Face à l'ampleur des réformes en cours, qui impacteront votre vie professionnelle et vos parcours de carrière, le SCSFiP est votre meilleure garantie.

Le SCSFiP a démontré qu'une grande force syndicale autonome et apolitique dédiée à la défense des cadres est plus efficace car libre des carcans doctrinaux. Plus cette force syndicale sera représentée, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant vos carrières et vos conditions d'exercice au quotidien des missions de cadres supérieurs alors :

Votez pour vous, Votez SCSFiP !

Émilie Nicollet (PCE de Bobigny), tête de liste

Inspectrice principale depuis peu, j'ai décidé de m'investir au sein du SCSFiP, syndicat dans lequel je me reconnais car apolitique et autonome. Être CAPiste c'est répondre aux questions des collègues, et surtout les écouter et les accompagner dans des situations parfois délicates et/ou difficiles. C'est une grande responsabilité et je sais que cela pèsera sur mon temps personnel, mais je tiens à assurer les collègues qu'ils pourront compter sur tous les membres de la liste SCSFiP, inspecteurs, IP et AFiPa, déjà CAPistes comme Dominique, Lucie et François, ou nouveau candidat comme moi.



Dominique Larroque
AFiPa à la DDFiP49



Lucie Dekeister
IP à la DDFiP62



François Goillot
IP à la DRFiP59

**Votre confiance,
c'est notre moteur !!**

Vos collègues élus